

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉNERGIE

**SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DE L'ÉNERGIE**

Ordre du jour de la séance du CSE du 23 juin 2022

1. Projet d'arrêté modifiant certaines dispositions relatives aux contrôles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie et la fiche d'opération standardisée BAR-TH-159 ;
2. Arrêtés relatifs au bouclier tarifaire :
 - 2a. Projet d'arrêté modifiant la date de fin de gel des tarifs réglementés de vente du gaz naturel ;
 - 2b. Projets d'arrêtés relatifs aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE et de 21 entreprises locales de distribution (Bazas, Bonneville, Caléo, ENEO, Energies Strasbourg, Energis, Gaz de Barr, Gaz de Bordeaux, Gazelec, Gédia, Gaz Electricité de Grenoble, Gascogne Energies et Services, La Réole, Lannemezan, Lavaur, Régiongaz, Sallanches, Seyssel, Sorégies, Synelva, Vialis).